



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
ROUTE D'OISE**

**COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER**

HAUTE-SAVOIE

N° 2024-134

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la permission de voirie n° 2024-135 du 28 novembre 2024 délivré à l'entreprise « Colas Rhône-Alpes Auvergne - Centre Passy – 280 Rue des Près Caton – 74190 PASSY » pour lui permettre de réaliser des travaux d'enrobés / goudronnage sur la Route d'Oise ;

Considérant qu'il convient de règlementer la circulation sur cette voie communale pour permettre à cette entreprise de réaliser ces travaux ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1 : Durant 1 jour dans la période comprise entre le 29 novembre 2024 et le 30 novembre 2024 inclus, la **circulation sera rigoureusement interdite** sur la Route d'Oise depuis le carrefour formé par la Route des Poëx jusqu'au carrefour formé par le Chemin des Lilas.

Article 2 : La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier. Le stationnement sera interdit à tous véhicules au niveau du chantier.

Article 3 : La présence du chantier sera signalée par des panneaux de signalisation réglementaires mis en place par la société COLAS de part et d'autre des voies concernées.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur place par la société « COLAS ».

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Sous-préfecture, à la gendarmerie de Megève, aux services techniques de la commune, à la CCPMB Transports Scolaires, TAD Montenbus, à la Société « COLAS », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 28 novembre 2024.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 30/11/2024

Télétransmis Sous-préfecture le 30/11/2024


Le Maire,
Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 ~~74120~~ DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12

Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr